



21 juillet 2022

Madame Sonia LeBel
Présidente du Conseil du trésor
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne
Ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale
Secrétariat du Conseil du trésor
875, Grande-Allée Est
4e étage, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8

Monsieur Pierre Fitzgibbon
Ministre de l'Économie et de l'Innovation
Ministre responsable du Développement économique régional
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
710, place D'Youville
6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Objet : Hausse des coûts du carburant et des matériaux, ruptures de stock et délais de livraison dans l'industrie de la construction

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons aujourd'hui au nom des membres de huit associations majeures du secteur de la construction au Québec. Ensemble, nous regroupons une portion considérable des entreprises qui développent le Québec en répondant aux appels d'offres des donneurs d'ouvrages québécois. Nos membres signent donc, annuellement, des centaines des contrats de construction représentant [plus de 25 milliards de dollars en immobilisation publique](#).

Comme vous avez pu en témoigner, le secteur de la construction est aux prises avec des hausses importantes des coûts des matériaux depuis plus de deux ans. À cela s'ajoute, depuis mars 2022, une hausse fulgurante du coût du carburant. Les entreprises de la construction, nos membres, sont également affligées par des ruptures de stock et des délais de livraison jamais vus.

Ce contexte économique extrême a des impacts sur les échéanciers et les prix soumis aux donneurs d'ouvrage, forçant aussi les entrepreneurs à composer avec des hausses de coûts exceptionnelles et imprévisibles qui n'avaient pas été budgétées lors de la signature de leurs contrats publics et privés.

Pour répondre à cette problématique inédite, nos huit associations se sont concertées afin de documenter la situation de manière concrète et réaliste à travers un sondage des membres et ainsi permettre la proposition de solutions consolidées.

Une situation grave pour les entreprises

En juin 2022, nous avons réalisé un sondage auprès de tous les membres de nos associations respectives, sondage auquel 660 entreprises ont répondu. Le sondage, diffusé par courriel entre le 8 et le 20 juin, a permis de rejoindre des entreprises de toutes les régions du Québec, principalement de la Capitale-Nationale (16%), de Montréal (13%), de la Montérégie (13%) et de Chaudière-Appalaches (10%). Des entreprises de toutes les tailles ont participé à l'enquête : 22% sont composées de moins de 5 employés, 26% de 5 à 19 employés, 31% de 20 à 99 employés et 20% de 100 employés ou plus. Nous parlons donc d'entreprises de différentes tailles qui peuvent faire une différence dans leur communauté.

Parmi les 660 répondants au sondage, 391 participent à des projets de construction de donneurs d'ouvrage municipaux, ce qui nous a permis d'évaluer si ces donneurs d'ouvrage acceptaient de compenser l'augmentation des coûts causée par l'inflation.

Des hausses importantes alors que la chaîne d'approvisionnement est en rupture

En raison de la hausse du coût du carburant, 96% des entreprises sondées affirment avoir été confrontées à des pertes financières pour les projets soumissionnés en 2021 ou au début 2022 et qui seront réalisés cette année. Pour 28% d'entre elles, ces pertes s'élèvent à 20% ou plus.

La hausse des coûts des matériaux touche également une proportion importante de nos membres. Depuis janvier 2022, les entreprises sondées ont subi des hausses de coûts allant de 15% à 55% en moyenne sur les différents matériaux. Les hausses les plus importantes touchent les contreplaqués et panneaux agglomérés (55% en moyenne), les produits en acier (50% en moyenne), les articles d'électricité (49% en moyenne) et le bois d'œuvre (48% en moyenne).

L'approvisionnement en matériaux est tout aussi problématique. Plus de 60% des entreprises qui ont recours à des articles d'électricité, des produits de plastique et des pièces mécaniques de remplacement ont été touchées par des ruptures de stock et des délais de livraison en lien avec ces matériaux et ce, depuis janvier 2022. En plus de

naviguer avec la hausse des coûts des matériaux, les entrepreneurs doivent donc également composer avec des délais de livraison de plusieurs mois.

La situation entraîne des conséquences financières bien réelles sur les entrepreneurs de la construction. Plus des trois quarts (78%) des entreprises sondées ont dû absorber une perte financière en raison de la hausse du coût du carburant et des matériaux. Plus de la moitié (51%) ont renégocié leurs prix à la hausse avec leurs clients et 38% ont subi la perte de contrats ou de clients.

Compensations et ajout de clauses d'ajustements : des solutions à imaginer et à appliquer

Considérant les répercussions des hausses de coûts pour notre industrie, nous croyons qu'il est nécessaire d'offrir des compensations aux entrepreneurs pour des contrats déjà signés et d'élaborer ensemble des clauses d'ajustement à inclure aux futurs contrats.

Compensations: des solutions vitales existantes pour les entrepreneurs

Dans un premier temps, nous souhaiterions que le SCT, avec le MAMH, interviennent rapidement auprès des donneurs d'ouvrages pour les inciter à compenser les entrepreneurs aux prises avec les hausses de coûts de matériaux et du carburant, qui, rappelons-le, sont réalisés dans le cadre de projets de ces mêmes donneurs d'ouvrage. Il est nécessaire et vital, selon nous, de sensibiliser les donneurs d'ouvrage à l'importance d'offrir des compensations pour les contrats signés antérieurement à ces hausses exceptionnelles.

Prenons en exemple l'intervention rapide du SCT, de l'AMP et du MTQ dans le dossier des clauses d'ajustement COVID-19 qui commençaient à faire leur apparition dans les documents d'appels d'offres au printemps 2020, portant tout le risque financier sur les épaules des entrepreneurs. Une intervention rapide et diligente de la part de ces instances a permis le rétablissement d'un équilibre financier plus équitable entre les parties.

En 2021, nous pouvons souligner la volonté de collaboration et la proactivité de la SQI dans l'élaboration d'une [clause d'ajustement](#) du prix des matériaux et des équipements. Plus récemment, soulignons la révision des taux de fonctionnement du recueil mises en place en [avril](#) et en [juin](#) et ce, par le Centre d'acquisitions gouvernementales.

Mentionnons également les ajustements de carburant actuellement accordés par le MTQ face aux camionneurs en vrac pour des contrats signés en 2021 et réalisés en 2022.

Ajout de clauses d'ajustement: une solution préventive efficace

Dans un deuxième temps, pensons à l'avenir en voulant inciter les donneurs d'ouvrages à insérer, dans leurs appels d'offres et leurs documents contractuels, des clauses d'ajustement des prix comprenant notamment des indices de référence pertinents pour le carburant et les différents matériaux.

Ces clauses comportent de nombreux avantages. Soulignons surtout le fait qu'elles s'appliquent dans les deux sens (un donneur d'ouvrage pourrait réclamer une baisse de prix si le prix des matériaux était moindre qu'anticipé à la signature) et qu'elles permettent de prévenir des conflits postérieurs à la réalisation des contrats.

Néanmoins, il demeure qu'actuellement, la majorité des contrats municipaux n'incluent pas de telles clauses. Dans le contexte actuel, cela pousse les entreprises à absorber des pertes en cours de projet. À moyen terme, cette dynamique risque de mettre en péril la capacité des entrepreneurs à soumissionner sur les appels d'offres municipaux, ce qui aura nécessairement des impacts sur les citoyens dans le futur et les prix présentés dans les soumissions.

Pour l'avenir, nous croyons primordial de travailler ensemble à l'élaboration de clauses d'ajustement que pourront adopter les donneurs d'ouvrage publics. En effet, près du quart (23%) des entrepreneurs que nous avons sondés affirment que leurs donneurs d'ouvrage municipaux ont accepté de payer la différence du coût du carburant, preuve à l'appui. Environ la même proportion (22%) affirme que leurs donneurs d'ouvrage municipaux ont accepté de payer la différence du coût des matériaux.

Nous pouvons nous inspirer de ces exemples pour parvenir ensemble à une clause qui conviendra à tous.

Justement, nous recensons les clauses qui existent présentement dans les contrats de certains d'ouvrages publics ou de certaines municipalités québécoises afin d'arriver à une solution pérenne autant pour les municipalités et autres donneurs d'ouvrages publics que pour les entrepreneurs qui œuvrent au quotidien à la construction de nos milieux de vie et de nos infrastructures publiques.

Collaborer pour l'avenir

Nous espérons compter sur votre appui pour trouver ensemble une solution permettant de réduire les conséquences de la hausse des coûts dans les projets de construction québécois. Pour les donneurs d'ouvrage publics, solutionner cette problématique aura plusieurs retombées positives. Cela permettra d'éviter que les entrepreneurs ne se [désintéressent](#) encore plus de soumissionner sur les appels d'offres publics, permettant ainsi aux donneurs d'ouvrage de demeurer concurrentiels.

Nous vous partageons donc dès aujourd'hui les résultats du sondage de juin 2022 réalisé auprès de nos membres. Nous serions ravis de vous les présenter de vive voix. Nous pourrions, dans les prochaines semaines, échanger avec vous des modèles de compensations et des différentes clauses potentielles à inclure dans les contrats à venir.

En ce sens, nous attendrons un retour de votre part sur la possibilité de tenir une rencontre avec votre équipe sur ce dossier qui, par la force des choses, se fait de plus en plus pressant.

Dans l'intervalle, veuillez recevoir, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Sylvain Véronneau,
Président
Association Béton
Québec (ABQ)



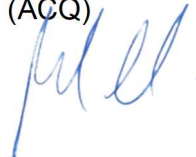
Jean-François Arbour,
Président
Association de la
construction du Québec
(ACQ)



Tytus Zurawski,
Président
Bitume Québec



Steeve Gonthier,
Président
Association des
constructeurs de routes et
grands travaux du
Québec (ACRGQTQ)



Frédéric Cliche,
Président
Association québécoise
des entrepreneurs en
infrastructure (AQEI)



Nancy Olivier,
Présidente
Corporation des maîtres
électriciens du Québec
(CMEQ)



Alain Tourigny, Président
Association des
Propriétaires de
Machinerie Lourde du
Québec (APMLQ)



Eric Côté,
Président-directeur
général
Corporation des
entrepreneurs généraux
du Québec (CEGQ)

- p. j. Rapport de sondage
- c. c. Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
M. François Bonnardel, ministre des Transports
Mme Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports
M. Eric Girard, ministre des Finances
M. Louis Morisset, président directeur-général de l'Autorité des marchés publics